

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE



MAIRIE  
DE  
MORETTE

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 Octobre 2015

L'an deux mille quinze, le deux octobre à 20H30, le Conseil Municipal de la commune de Morette, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Aude PICARD WOLFF, Maire.

**Présents : Mmes et MM. Cyril BIETRIX-OGIER, Franck DORIOL, Jean-Pierre DEZANET, Stéphane LACHAUD, Yves MOUNIER, Aude PICARD WOLFF, Hélène REYNAUD, Christelle VUILLEROT, Florent ZANELLO.**

**Absent : MM. Gérard BOURGEAT, Lionel CARLIN**

**Pouvoirs : M. Lionel CARLIN a donné pouvoir à M. Franck DORIOL**

M Stéphane Lachaud a été nommé secrétaire.

### **DELIBERATION 2015-41 : Suppression du poste de 3<sup>ème</sup> adjoint**

Vu la lettre de démission du poste d'adjointe au Maire tout en conservant le mandat de conseillère municipale de Madame Hélène REYNAUD envoyée à Monsieur le Préfet de l'Isère en date du 30 août 2015,

Vu le courrier de Monsieur le Préfet, en date du 10 septembre 2015, acceptant cette démission et le maintien du mandat de conseillère municipale,

Considérant que cette décision a pour effet de rendre vacant un poste d'adjoint, il convient de se prononcer sur la nouvelle détermination du nombre d'adjoints ou sur l'élection d'un nouvel adjoint,

Vu qu'aucun conseiller municipal ne se porte candidat au poste d'adjoint, Madame la Maire propose de supprimer un poste d'adjoint et, en conséquence de diminuer à 2 (contre 3 actuellement), le nombre d'adjoints.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide par : 3 voix pour, 4 abstentions et 2 contre (1 conseiller ne prend pas part au vote) :

- De supprimer un poste d'adjoint suite à la démission de Madame Hélène REYNAUD.
- De fixer le nombre d'adjoints à 2.

### **Questions diverses :**

- M. Doriol, 2<sup>ème</sup> Adjoint, présente un point sur les travaux en cours :
  - o Enfouissement des lignes électriques et téléphoniques, route de Chatain : la Moyenne Tension sera raccordée début novembre. Les lignes téléphoniques ont été basculées en souterrain fin septembre.
  - o Les travaux concernant l'aménagement de sécurité auront lieu au 4<sup>e</sup> trimestre de l'année 2015
  - o Le fossé situé devant le monument aux morts va être curé le 7 octobre, ainsi qu'une partie du fossé de la route des Feugères en face du chemin du Four, pour améliorer l'écoulement des eaux et faciliter le nettoyage.
- Les jardinières devant la Mairie sont en cours de réorganisation ; des plantes à fleurs vivaces vont être plantées.
- Le Conseil Municipal salue et remercie les bénévoles de l'association « Lire et Faire Lire » qui reprennent leurs activités auprès des enfants de l'école, pendant les temps d'activités périscolaires.
- Une commande a été passée pour la mise à jour du tableau des maires.
- La société Orange a informé la commune de sa décision de procéder à la dépose de l'unique cabine téléphonique du village (publiphone situé à proximité de l'école), prenant prétexte de la promulgation de la loi n°2015-990 du 6 août 2015 (dite « loi Macron ») supprimant l'obligation de mettre à disposition un accès à un moyen de téléphonie publique. M. Yves Mounier, 1<sup>er</sup> Adjoint, va contacter Orange pour demander d'assurer, en contrepartie, une couverture efficace du territoire de la Commune par son réseau de téléphonie mobile.
- Assistantes maternelles : les assistantes maternelles ont repris leurs rencontres hebdomadaires ; une assistante maternelle de Cras les a rejointes. Le temps collectif organisé une fois par mois par le Relais Assistantes Maternelles de la 3C2V a été maintenu à Morette, sur l'intervention de Mme la Maire et de Mme Di Maria, Maire de Cras, auprès de la communauté de communes.
- Le Conseil Municipal travaille à la refonte du site Internet de la commune.
- La commune possède un noyer, dont la récolte a été offerte aux enfants des écoles. Le ramassage a été intégré par les enseignantes au projet scolaire qu'elles mènent sur les thèmes du patrimoine et de l'architecture.
- Mme la Maire fait un point sur l'Intercommunalité :
  - o Publication au Journal Officiel de la loi « NOTRe »
  - o Information concernant le nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunal présenté par M. le Préfet. Les communes concernées devront valider ce schéma, comportant la fusion des trois intercommunalités du Sud Grésivaudan avant fin novembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H06.

**Le secrétaire :**  
**Stéphane LACHAUD**

**La Maire :**  
**Aude PICARD WOLFF**